

31.01.2011

Nouvelle péréquation financière : éviter les incitations inopportunes

En vigueur depuis 2008, la nouvelle péréquation et répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) vise à améliorer l'efficacité et les incitations du fédéralisme suisse ainsi qu'à réduire les disparités financières entre cantons. Ce nouveau atteint ses objectifs, comme le montrent les évaluations. Toutefois, les montants versés affichent un taux de croissance nettement supérieur à celui de l'économie et des voix exigent des transferts supplémentaires. Les milieux économiques rejettent ces demandes et préconisent, au contraire, un plafonnement de l'ensemble des transferts.